

Conditions générales de vente

Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogations formelles et expresses de notre part. La personne faisant appel à nos prestations accepte sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la prestation n'aurait pas eu lieu.

Article 1 – Formation et Durée du Contrat

Le présent contrat est réputé formé dès la réception par HELLOPURE du bon de commande dûment complété et signé par le client. Il est signé pour une durée indéterminée et peut être résilié par le client à tout moment moyennant l'envoi d'un courrier parvenu à HELLOPURE au moins 72 heures avant la prochaine intervention programmée. Il peut être résilié par HELLOPURE à tout moment en cas de non-respect par le client de ses obligations ou en cas d'impossibilité de répondre favorablement aux demandes du client.

Article 2 – Attestation Fiscale

HELLOPURE a obtenu un agrément permettant à ses clients de bénéficier des réductions fiscales ou du crédit d'impôt en vigueur. Le client atteste avoir reçu à la date de signature des présentes un document explicatif relatif aux avantages fiscaux dont il peut bénéficier dans le cadre des prestations effectuées par HELLOPURE. HELLOPURE s'engage à envoyer au client dans les délais prescrits par la Loi une attestation fiscale pour obtenir éventuellement une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt. Le client est averti qu'il pourra utiliser l'attestation fiscale fournie dans le cadre des prestations effectuées par HELLOPURE uniquement s'il remplit les conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux qui sont fixées par la législation en vigueur. Le client reconnaît avoir pris connaissance de cette législation et qu'il demeure en conséquence le seul responsable en cas d'utilisation frauduleuse des attestations fiscales délivrées par HELLOPURE.

Article 3 – Modalités d'intervention

Toute intervention réalisée à titre régulier ou ponctuel a une durée minimale de deux heures. Le client peut annuler ou reporter une prestation par téléphone au 02 40 94 27 79 ou par mail à l'adresse contact@hellopure.fr en respectant un préavis de 72 heures avant l'intervention concernée. Toute intervention annulée ou reportée hors délai sera facturée en totalité.

Article 4 – Fourniture du matériel et des produits d'entretien

Le matériel ainsi que les produits d'entretien indispensables à l'exécution des services sollicités sont exclusivement fournis par le client qui s'engage à leur conformité face à la législation en vigueur et aux normes de sécurité. Le client s'engage à conserver les produits dans leur emballage d'origine afin que l'intervenant puisse consulter les indications et les précautions d'emploi. A défaut, la responsabilité du client pourra être engagée. En cas de fourniture et de matériel ou produits inadaptés à la prestation demandée, HELLOPURE ne peut garantir sa bonne exécution ou la réalisation de l'intégralité de la prestation. Par ailleurs, les consommations d'eau et d'électricité nécessaires à la réalisation de la prestation restent à la charge du client.

Article 5 – Les intervenants

Les intervenants ne peuvent recevoir du client aucune délégation de pouvoir sur ses avoirs, biens ou droits, toute donation, tout dépôt de fond, bijoux ou valeurs. Le client s'interdit d'embaucher de manière directe ou indirecte le salarié qui lui a été proposé pour effectuer des prestations à son domicile. Cette interdiction est limitée à un an à compter du règlement de la dernière facture établie par HELLOPURE à l'ordre du client. En cas de non-respect de cette obligation, le client se devrait de payer à HELLOPURE la somme forfaitaire de 1000 euros à titre de clause pénale.

Article 6 – Modalités de fonctionnement

Deux choix s'offrent aux clients de HELLOPURE :

- Recourir à des prestations ponctuelles
- Recourir à des prestations hebdomadaires régulières. Dans ce cas, le nombre d'interventions, leurs durées ainsi que leurs répartitions dans la semaine sont réguliers au cours du mois

Article 7 – Modalités de fonctionnement des prestations régulières

7.1 Tarifs

Les prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de signature des présentes. Nos conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, notamment en cas d'évolution de la législation fiscale ou sociale. HELLOPURE s'engage néanmoins à prévenir ses clients de toute évolution tarifaire au moins un mois avant son entrée en vigueur.

7.2 Heures facturées et contrôle des heures réalisées

En dehors des prestations annulées dans les délais prévus par l'article 3, les prestations sont facturées sur la base des heures commandées par le client au moyen du bon de commande. Toute prestation non effectuée totalement ou partiellement du fait du client (notamment pour annulation hors délai, impossibilité d'accéder au domicile du client ou fourniture de produits non conformes...) sera facturée en totalité au client. En cas d'impossibilité pour HELLOPURE d'effectuer une prestation pour des raisons non imputables au client, cette dernière ne donnera pas lieu à facturation mais ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement.

7.3 Paiement des prestations et pénalités de retard

Une facture récapitulative est envoyée au début de chaque mois au client. Cette facture est payable au comptant et sans escompte au plus tard le 15 du mois en cours, pas chèque bancaire ou postal, par prélèvement, par CESU préfinancé ou par virement.

Toute facture non réglée à échéance entraînera :

- Le paiement d'intérêts de retard au taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal, conformément à la législation, et ce jusqu'à l'encaissement du règlement.
- Le paiement d'une somme forfaitaire de 15 euros pour chacune des relances envoyées par le service comptable HELLOPURE.
- Le remboursement à HELLOPURE des frais bancaires qu'elle aurait à supporter du fait du rejet du chèque ou du prélèvement.

Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée d'une indemnité fixée à 25% des sommes dues avec un minimum de 100 euros.

7.4 Frais de déplacement

Pour les interventions nécessitant l'utilisation d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de la prestation (situées dans des lieux éloignés des lignes régulières de transport en commun ou d'accès difficiles), une facturation forfaitaire est appliquée au titre de la participation aux frais de transport de l'intervenant(e).

Article 8 – Facturation et règlement des prestations ponctuelles

Le paiement des prestations ponctuelles se fait par chèque, virement ou CESU préfinancé à la commande. Le service administratif de HELLOPURE enverra une facture le dernier jour du mois suivant la prestation. Une attestation fiscale sera délivrée en début de l'année civile suivante.

Article 9 – Assurance / Responsabilité

HELLOPURE déclare être assurée pour tous les dommages qui pourraient être causés par ses salariés au domicile des clients sous réserve d'une franchise pour vétusté qui reste à la charge du client pour tout appareil et mobilier de plus de 1 an. (Entre 1 et 2 ans, la franchise est de 75 euros puis 150€ après 2 ans). HELLOPURE ne saurait être tenue pour responsable des dommages dus à la défectuosité du matériel ou des produits d'entretien fournis par le client. Tout dommage constaté devra être signalé par courrier dans les 72 heures suivant la prestation. Tout signalement de dommage hors le cadre de cette procédure ne sera pas pris en compte.

Article 10 – Garantie Qualité

Malgré tous nos efforts pour satisfaire les attentes de nos clients, il peut se présenter des situations où le client se déclare non satisfait. Dans ce cas, le client doit nous faire parvenir par LRAR l'objet de sa réclamation dans les 72 heures suivant la prestation. Toute réclamation adressée en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte. Dès réception du courrier, le service administratif de HELLOPURE prendra alors contact avec le client et mettra tout en œuvre pour le satisfaire, notamment en lui proposant de refaire la prestation gratuitement.

Article 11 – Cas de force Majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre les obligations contractuelles de HELLOPURE. Tout événement indépendant de la volonté de HELLOPURE (grève des transports, grève ou maladie de son personnel...) et faisant obstacle à son fonctionnement normal est considéré comme un cas de force majeure.

Article 12 – Informatique et Liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, HELLOPURE a fait l'objet d'une déclaration de traitement automatisé d'informations nominatives auprès de la CNIL. Les informations personnelles que tout client serait amené à transmettre à HELLOPURE sont soumises aux dispositions de la loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. A ce titre, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment par écrit à l'adresse suivante : HELLOPURE – Domicil' Net Sarl – 34 rue Jules Verne – 44700 Orvault.

Article 13 – Modification des conditions générales de vente

HELLOPURE est susceptible de faire évoluer ses conditions générales de vente à tout moment mais s'engage néanmoins à prévenir ses clients de toute évolution au moins un mois avant son entrée en vigueur. Les nouvelles conditions générales de vente s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ses nouvelles conditions générales de vente aura la possibilité de résilier son contrat conformément aux prescriptions de l'article 1 des présentes. Le maintien des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales de vente.

Vous choisissez de régler avec l'Avance Immédiate de Crédit d'Impôt

Titulaire du numéro fiscal

Civilité : Monsieur Madame

Nom et prénom (si madame, rajouter le nom de jeune fille) : _____

Date de naissance: _____ Ville de naissance : _____

Adresse mail qui sera utilisée pour le site de l'Urssaf : _____@_____

Téléphone : _____

Nom du titulaire du compte bancaire (qui sera utilisé pour le prélèvement des 50% de la facture HELLOPURE par l'Urssaf) : _____

IBAN : _____

BIC : _____